

Département de l'EURE  
Arrt des ANDELYS  
COMMUNE DE  
NEAUFLES-ST-MARTIN  
27830 (EURE)

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

## ARRÊTÉ DU MAIRE N°74

CIRCULATION REGLEMENTÉE  
16 rue de la Côte Blanche

Le Maire de NEAUFLES SAINT MARTIN,

Vu le Code de la route et les textes subséquents,

Vu les articles L.131-3 et L.131-4 du Code des Communes,

Considérant qu'il importe dans l'intérêt de la sécurité publique de prendre des mesures nécessaires pour éviter les accidents pendant les travaux de remplacement d'un câble aérien au pied du poteau électrique par l'entreprise SPIE CityNetworks Ouest Centre, 38 rue du Bois des Coutures 76410 CLEON représentée par Monsieur Gwenaël BEZIEL au 16 rue de la Côte Blanche 27830 Neaufles-Saint-Martin, le 19 septembre 2023 entre 7h30 et 18h00.

### ARRETONS

Article 1er : Sur la voie publique et afin d'assurer la sécurité, l'entreprise SPIE CityNetworks Ouest Centre est autorisée à alterner la circulation manuellement devant l'habitation située au 16 rue de la Côte Blanche le 19 septembre 2023 de 7h30 à 18h00. Le stationnement et le dépassement seront interdits pendant la durée des travaux.

Article 2 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 3 : l'entreprise SPIE CityNetworks Ouest a l'obligation de mettre en place une signalisation adaptée, veiller à la sécurité du chantier et réparer immédiatement tous les dommages qu'ils auront pu causer à la voie publique et à ses dépendances.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de NEAUFLES SAINT MARTIN.

Article 5 : Ampliation sera adressée à :

- SPIE CityNetworks Ouest Centre, 38 rue du Bois des Coutures 76410 CLEON
- Gendarmerie de GISORS - rue de la Libération, 27140 GISORS

Fait à Neaufles-Saint-Martin, le 03 août 2023

Monsieur Yvan LEROY,  
Adjoint au Maire

